

Le 31 mars 2009

LA PROFESSION D'AVOCAT TROUVE DES MOTIFS DE SATISFACTION DANS LES PROPOSITIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION DARROIS

Le Conseil national des barreaux, représentant les 50000 avocats français, **relève de nombreuses propositions positives dans le rapport Darrois.**

Ces propositions vont dans le sens d'un **renforcement de la place des juristes et du droit dans la société** au bénéfice des particuliers et des entreprises. Elles répondent ainsi à leur besoin de disposer de professionnels qualifiés et compétents pour les conseiller et les assister.

Elles tracent les contours d'une **grande profession d'avocat**, intégrant les professions d'avoués et de conseil en propriété industrielle, **dont les champs d'activité sont étendus par l'ouverture de nouvelles fonctions et de nouveaux marchés.**

Retiendront particulièrement l'attention les propositions qui visent à :

- **Créer l'acte d'avocat** qui apporte une sécurité juridique supplémentaire aux personnes privées et aux entreprises dans tous les actes concernant leur situation personnelle et patrimoniale (baux d'habitation, contrats de cautionnement, cessions de parts sociales, etc.).
- **Réduire les coûts des prestations** en cas d'intervention conjointe d'un avocat et d'un notaire.
- **Garantir la qualité des prestations juridiques**, notamment par le renforcement du contrôle des professionnels non avocats donnant des conseils juridiques et rédigeant des actes.
- **Permettre à des avocats** soumis à une déontologie forte et bénéficiant de la protection du secret professionnel et de la confidentialité des correspondances, **d'exercer en entreprise dans le respect de leur indépendance.**
- Assurer pendant **une année une formation commune** aux avocats, magistrats et notaires, qui partageront ainsi la même culture juridique.
- **Faciliter le regroupement des cabinets d'avocats** et améliorer le fonctionnement actuel des structures d'exercice afin de s'adapter à la concurrence internationale.
- **Concilier dans le cadre de l'aide juridictionnelle l'accès effectif des plus démunis à la justice avec une juste rémunération pour les avocats.** Cela passe par le maintien prioritaire de l'engagement financier de l'Etat et la mise à contribution des différents professionnels exerçant une activité juridique à titre principal ou accessoire.

Thierry WICKERS, Président du Conseil National des Barreaux, a déclaré : « **Ces propositions vont dans le bon sens. La profession d'avocat est prête à relever le défi d'un périmètre d'activité élargi qu'elle avait appelé de ses vœux.** »

Contact presse

Conseil National des Barreaux

Service de la communication et des relations avec la presse